

Écury sur Coole, le 3 avril 2024

ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Les élections municipales se dérouleront les 7 et 14 avril 2024 de 8h à 18h.

Liste officielle des candidats envoyée par la Préfecture

Mme ANDRUETTE Aurore Sophie
Mme BERTEAUX Liliane
M. BIERI Patrice
M LAÎNÉ Johnny
M LE DROUMAGUET Mehdi
M. MOLINIER Denis
M. PORTE Georges
Mme ROUSSEAU Catherine Béatrice

Attention : cinq conseillers sont à élire !

Dans le bureau de vote, vous pourrez être en présence de deux types de bulletins de vote :

- De bulletins comprenant un seul nom
- De bulletins comprenant une liste de noms

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs candidats) est possible.

Toutefois, les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ne sont pas candidates ne seront pas comptés.

Seront valides :

- Les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (cinq premiers noms) des suffrages nuls (noms surnuméraires).
- Les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) candidate(s) et des personne(s) non déclarée(s). Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates seront comptés.
- Les bulletins manuscrits ou saisis préalablement sur informatique.

- Les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates et qui n'ont pas déposé de bulletins de vote sont également valides.

Ainsi, vous pourrez :

- Rayer des noms de candidat(e)s présent(e)s sur un bulletin.
- Choisir des candidat(e)s inscrit(e)s sur d'autres listes et les ajouter sur un bulletin.
- Déposer dans l'urne un bulletin comportant plus ou moins de noms que de sièges à pourvoir (s'il y a trop de noms, le bulletin ne sera pas nul, mais les derniers noms ne recevront pas de voix)
- Déposer dans l'urne une enveloppe comprenant plusieurs bulletins différents. Mais si au total, le nombre de noms sur les bulletins est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, le vote sera nul !

Tout signe de reconnaissance entraînera la nullité du vote !